

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 26 mars 2013 à 14 h 30

« Compléments aux perspectives du système de retraite en 2020, 2040 et 2060 :
les projections régime par régime »

Document N°19

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Perspectives 2020, 2040 et 2060
Le régime de retraite des marins
ENIM

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Perspectives 2020, 2040 et 2060

Le régime de retraite des marins (ENIM)

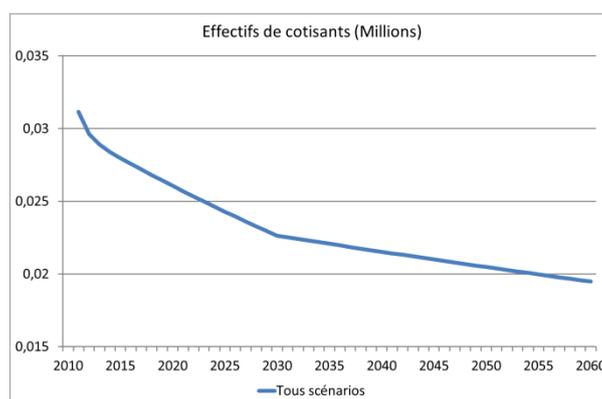
L'ENIM¹ est le régime de sécurité sociale commun à tous les navigants professionnels du commerce, de la pêche et de la plaisance. Le risque vieillesse est assuré par la caisse de retraites des marins.

L'ENIM est un établissement public administratif soumis à trois tutelles :

- la direction des affaires maritimes au sein du Ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie ;
- la direction de la sécurité sociale au sein du ministère de la santé ;
- et enfin, le ministère du budget.

1. Les effectifs de cotisants et la masse des ressources

Les **effectifs de cotisants** de l'ENIM diminueraient sur l'ensemble de la période de projections, passant de plus de 30 000 en 2011 à moins de 20 000 en 2060, sur la base d'une hypothèse de resserrement de l'activité maritime autour de la flotte commerciale.

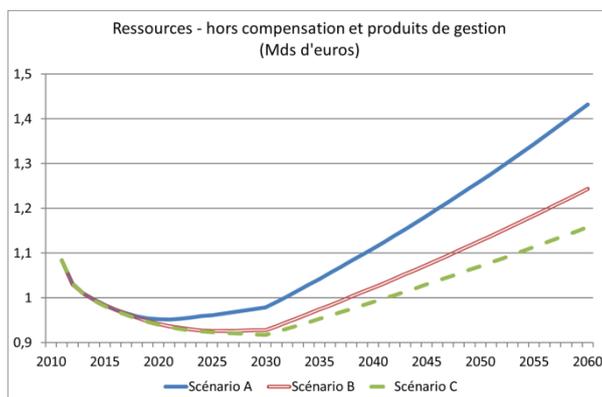


Le régime est financé par une subvention d'équilibre de l'Etat. Cette subvention, de 820 millions d'euros en 2011, représente plus de 50 % des ressources du régime. Le taux de cotisation implicite de l'Etat permettant d'équilibrer le solde élargi est de près de 120 % en 2011 de la masse salariale plafonnée. Il a été supposé en projection que l'effort de subvention de l'Etat était stabilisé à son niveau de l'année 2011, prise comme année de référence : la subvention est donc supposée évoluer comme la masse salariale et n'est pas une subvention d'équilibre en projection.

Selon la réglementation actuelle, les pensions et les salaires forfaitaires, c'est-à-dire l'assiette réglementaire de cotisation du régime (l'ENIM prélève les cotisations vieillesse sur des assiettes forfaitaires – il en existe 20 catégories – dont le niveau dépend des fonctions exercées par le cotisant), sont indexés sur les prix. Pour éviter en projection des décrochages par rapport aux évolutions salariales pour les assiettes forfaitaires et les pensions (qui représentent une fraction de l'assiette forfaitaire) peu crédibles à long terme, la projection du régime s'est faite sur la base d'une revalorisation sur l'évolution des salaires des assiettes

¹ Etablissement National des Invalides de la Marine.

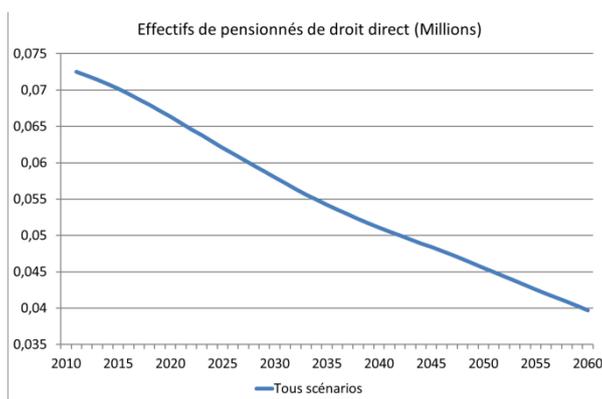
forfaitaires et des pensions liquidées (les pensions déjà servies évoluant comme les prix), comme c'était le cas lors des projections du COR de 2001.



Compte tenu des hypothèses d'évolution des effectifs de cotisants, la **masse des ressources** baisserait jusqu'en 2020 dans le scénario A et jusqu'en 2030 dans les scénarios B et C. Elle passerait de près de 1,1 milliard d'euros en 2011 (0,1 % du PIB) à 950 millions d'euros en 2020 pour le scénario A, à 930 millions d'euros en 2030 pour le scénario B et à 920 millions d'euros en 2030 pour le scénario C. Au-delà, le dynamisme du salaire moyen par tête à l'ENIM, qui suit l'hypothèse d'évolution du SMPT dans chacun des scénarios à partir de 2026, entraînerait une hausse des ressources, qui retrouveraient leur valeur de 2011 entre 2038 (scénario A) et 2052 (scénario C). La masse des ressources augmenterait alors continuellement jusqu'en 2060 pour atteindre un montant de plus de 1,4 milliard d'euros dans le scénario A, de plus de 1,2 milliard d'euro dans le scénario B et de plus de 1,1 milliard d'euro dans le scénario C.

2. Les effectifs de retraités et la masse des pensions

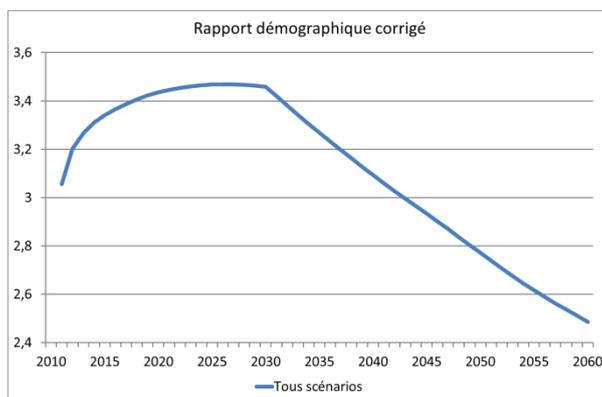
Les **effectifs de retraités de droits directs** à l'ENIM baisseraient continuellement jusqu'en 2060, passant d'environ 70 000 à 40 000 personnes au cours de la période de projection. Cette baisse refléterait la contraction de l'activité maritime depuis la fin des années 70.



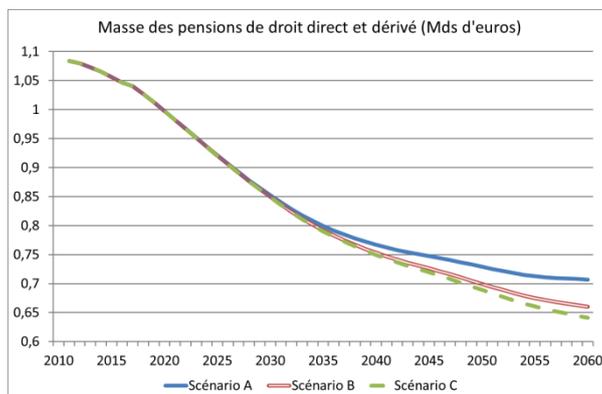
Au final, le **ratio démographique corrigé**² augmenterait jusqu'en 2030, passant de 3,1 retraités par cotisant en 2011 à près de 3,5 retraités par cotisant, puis diminuerait pour ne

² Rapport entre, d'une part, la somme du nombre de retraités de droit direct et de la moitié du nombre de retraités de droit dérivé et, d'autre part, le nombre de cotisants.

plus valoir que 2,5 en 2060, ce qui marquerait une amélioration de la situation démographique du régime par rapport à 2011.



La **pension moyenne de droit direct** baisserait en termes réels jusqu'en 2027 du fait d'une augmentation de la part des pensions versées aux marins ayant eu une durée d'activité inférieure à 15 ans. Cette tendance à la baisse ne se prolongerait pas au-delà car elle serait la conséquence de comportement d'activité de marins appartenant à des secteurs en déclin en projection. La pension moyenne de droits directs des marins augmenterait progressivement ensuite. Elle passerait de 11 000 € par an en 2011, à environ 10 700 euros en 2027 dans les trois scénarios puis à respectivement près de 15 000 €, 14 000 € et plus de 13 000 € en 2060 dans les scénarios A, B et C.

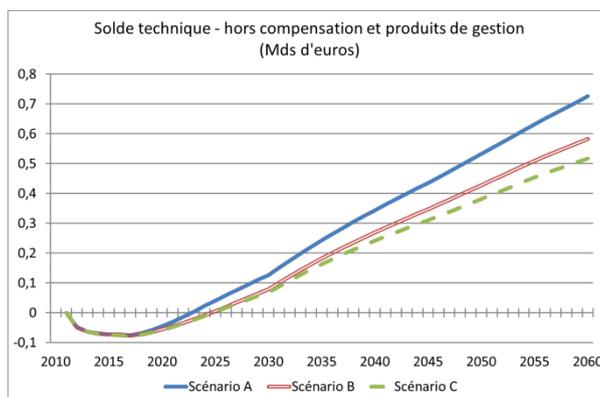


La **masse total des pensions de droits direct et dérivés** servies par l'ENIM baisserait continument jusqu'en 2060 dans les trois scénarios compte tenu de la diminution des effectifs de retraités. La baisse serait moins accentuée à partir des années 2030 sous l'effet de l'augmentation de la pension moyenne.

3. Les soldes financiers

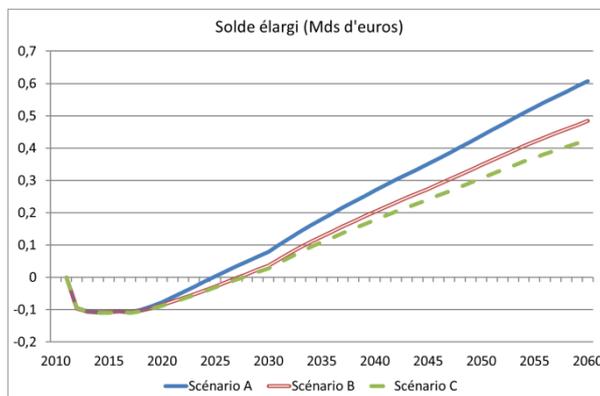
Malgré une légère dégradation jusqu'en 2018 due en particulier à la baisse des ressources, le **solde technique** du régime s'améliorerait jusqu'à la fin de la période de projection (la masse des ressources augmenterait alors que la masse des pensions diminuerait), compte tenu notamment de la convention selon laquelle le taux de la subvention publique est fixé à son niveau de 2011. Le solde technique nul en 2011 par construction serait négatif dans les premières années de projections puis deviendrait positif à partir de 2022 pour le scénario A

(2024 pour les scénarios B et C) et atteindrait plus de 700 millions d'euros en 2060 dans ce scénario (respectivement 600 et 500 millions d'euros pour les scénarios B et C).



Le passage du solde technique au **solde élargi** se traduirait par une situation financière moins favorable, malgré le bénéfice de transferts de compensation (de l'ordre de 120 millions d'euros en 2011). Ces transferts diminueraient tout au long de la projection et ne représenteraient plus que 34 millions d'euros en 2060. Par convention, pour les régimes dont l'équilibre financier est assuré en dernier ressort par une contribution de l'employeur ou une subvention publique comme l'ENIM, le solde élargi est calculé en ajustant le montant de cette contribution de façon à être équilibré en 2011. Ainsi, le gel de cette subvention à son niveau de 2011, couplé à une diminution des transferts de compensation sur la période de projections, a pour conséquence que le solde élargi suivrait les mêmes inflexions que le solde technique mais ne deviendrait excédentaire qu'en 2024 dans le scénario A et 2027 pour les scénarios B et C.

L'écart entre le solde technique et le solde élargi est d'environ 100 millions d'euros pour chacun des trois scénarios.

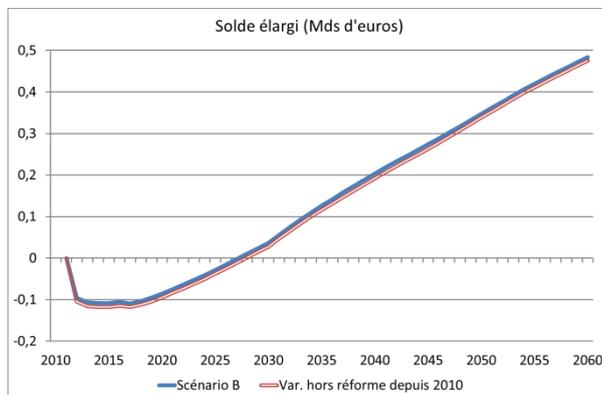


4. L'effet des mesures prises depuis 2010

Les réformes et modifications apportées au système de retraite depuis 2010 ont visé notamment :

- à augmenter les âges de départ à la retraite, en particulier par le report des âges légaux d'ouverture des droits (de 60 à 62 ans) et d'annulation de la décote (de 65 à 67 ans) ;
- auquel s'ajoutent des modifications des conditions d'accès à la retraite anticipée pour carrière longue (dans le cadre de la réforme des retraites de 2010, puis du décret du 2 juillet 2012 élargissant les possibilités d'accès à un départ dès 60 ans).

Au final, les mesures prises depuis 2010 devraient avoir peu d'effet sur le régime de retraite des marins : la faible baisse du nombre de pensionné à court terme serait compensée par une hausse modérée de la pension moyenne du fait de la prolongation d'activité pour atteindre l'âge d'ouverture des droits à moyen et long terme, les cotisations étant supposées stables par ailleurs.



ENIM - Résultats (1)

Ressources (hors compensation et produits de gestion)		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Tous scénarios Cotisants (Millions)		0,03	0,03	0,02	0,02	0,02	0,02
Scé. A	Ressources (Mds d'euros)	1,1	1,0	1,0	1,1	1,3	1,4
	Ressources (% de PIB)	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Scé. B	Ressources (Mds d'euros)	1,1	0,9	0,9	1,0	1,1	1,2
	Ressources (% de PIB)	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Scén. C	Ressources (Mds d'euros)	1,1	0,9	0,9	1,0	1,1	1,2
	Ressources (% de PIB)	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Masse des pensions		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Tous scénarios Pensionnés de droit direct (Millions)		0,07	0,07	0,06	0,05	0,05	0,04
Scé. A	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	11 103	10 916	10 743	11 487	12 877	14 759
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	1,1	1,0	0,9	0,8	0,7	0,7
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Scé. B	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	11 103	10 916	10 699	11 240	12 283	13 701
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	1,1	1,0	0,8	0,8	0,7	0,7
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Scé. C	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	11 103	10 915	10 687	11 175	12 074	13 259
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	1,1	1,0	0,8	0,7	0,7	0,6
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Rapport démographique corrigé*		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Tous scénarios		3,1	3,4	3,5	3,1	2,8	2,5

Solde technique (hors compensation et produits de gestion)		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Scé. A	Mds d'euros	0,0	0,0	0,1	0,3	0,5	0,7
	% de PIB	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Scé. B	Mds d'euros	0,0	-0,1	0,1	0,3	0,4	0,6
	% de PIB	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Scé. C	Mds d'euros	0,0	-0,1	0,1	0,2	0,4	0,5
	% de PIB	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Solde élargi		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Scé. A	Mds d'euros	0,0	-0,1	0,1	0,3	0,4	0,6
	% de PIB	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Situation financière cumulée en % de PIB		0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%
Scé. B	Mds d'euros	0,0	-0,1	0,0	0,2	0,3	0,5
	% de PIB	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Situation financière cumulée en % de PIB		0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%
Scé. C	Mds d'euros	0,0	-0,1	0,0	0,2	0,3	0,4
	% de PIB	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Situation financière cumulée en % de PIB		0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%

		Evolutions en moyennes annuelles					Croissance totale 2011-2060
		2011-2020	2020-2030	2030-2040	2040-2050	2050-2060	
Cotisants (%)	Tous scénarios	-2,0%	-1,4%	-0,5%	-0,5%	-0,5%	-37,5%
	Scénario A	-1,4%	0,3%	1,3%	1,3%	1,3%	32,2%
	Scénario B	-1,5%	-0,2%	1,0%	1,0%	1,0%	14,7%
Total des ressources (%)	Scénario C	-1,6%	-0,2%	0,8%	0,8%	0,8%	6,8%
	Tous scénarios	-1,0%	-1,3%	-1,3%	-1,1%	-1,4%	-45,2%
	Scénario A	-0,2%	-0,2%	0,7%	1,1%	1,4%	32,9%
Pensionnés de droit direct (%)	Scénario B	-0,2%	-0,2%	0,5%	0,9%	1,1%	23,4%
	Scénario C	-0,2%	-0,2%	0,4%	0,8%	0,9%	19,4%
	Scénario A	-0,9%	-1,6%	-1,1%	-0,5%	-0,3%	-34,8%
Pension annuelle moyenne de droit direct (%)	Scénario B	-0,9%	-1,6%	-1,2%	-0,7%	-0,6%	-39,1%
	Scénario C	-0,9%	-1,6%	-1,2%	-0,8%	-0,7%	-40,9%
	Scénario A						

* Cotisants / [Pensionnés de droit direct + (Pensionnés de droit dérivé / 2)]

ENIM - Résultats (2)

Ressources (hors compensation et produits de gestion)		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Scé. B	Cotisants (Millions)	0,03	0,03	0,02	0,02	0,02	0,02
	Ressources (Mds d'euros)	1,1	0,9	0,9	1,0	1,1	1,2
	Ressources (% de PIB)	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Var. hors réforme depuis 2010	Cotisants (Millions)	0,03	0,03	0,02	0,02	0,02	0,02
	Ressources (Mds d'euros)	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
	Ressources (% de PIB)	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Masse des pensions		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Scé. B	Pensionnés de droit direct (Millions)	0,07	0,07	0,06	0,05	0,05	0,04
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	11 103	10 916	10 699	11 240	12 283	13 701
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	1,1	1,0	0,8	0,8	0,7	0,7
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Var. hors réforme depuis 2010	Pensionnés de droit direct (Millions)	0,07	0,07	0,06	0,05	0,05	0,04
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	11 069	10 812	10 603	11 106	12 170	13 585
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	1,1	1,0	0,9	0,8	0,7	0,7
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Rapport démographique corrigé*		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Scé. B		3,1	3,4	3,5	3,1	2,8	2,5
Var. hors réforme depuis 2010		3,1	3,5	3,5	3,1	2,8	2,5

Solde technique (hors compensation et produits de gestion)		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Scé. B	Mds d'euros	0,0	-0,1	0,1	0,3	0,4	0,6
	% de PIB	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Var. hors réforme depuis 2010	Mds d'euros	0,0	0,1	0,2	0,3	0,4	0,4
	% de PIB	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Solde élargi		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Scé. B	Mds d'euros	0,0	-0,1	0,0	0,2	0,3	0,5
	% de PIB	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	Situation financière cumulée en % de PIB		0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%
Var. hors réforme depuis 2010	Mds d'euros	0,0	-0,1	0,0	0,2	0,3	0,5
	% de PIB	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	Situation financière cumulée en % de PIB		0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%

		Evolutions en moyennes annuelles					Croissance totale 2011-2060
		2011-2020	2020-2030	2030-2040	2040-2050	2050-2060	
Cotisants (%)	Scénario B	-2,0%	-1,4%	-0,5%	-0,5%	-0,5%	-37,5%
	Var. hors réforme depuis 2010	-2,0%	-1,4%	-0,5%	-0,5%	-0,5%	-37,5%
Total des ressources (%)	Scénario B	-1,5%	-0,2%	1,0%	1,0%	1,0%	14,7%
	Var. hors réforme depuis 2010	-0,2%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	1,7%
Pensionnés de droit direct (%)	Scénario B	-1,0%	-1,3%	-1,3%	-1,1%	-1,4%	-45,2%
	Var. hors réforme depuis 2010	-0,9%	-1,3%	-1,2%	-1,2%	-1,4%	-44,9%
Pension annuelle moyenne de droit direct (%)	Scénario B	-0,2%	-0,2%	0,5%	0,9%	1,1%	23,4%
	Var. hors réforme depuis 2010	-0,3%	-0,2%	0,5%	0,9%	1,1%	22,7%
Masse des pensions (%)	Scénario B	-0,9%	-1,6%	-1,2%	-0,7%	-0,6%	-39,1%
	Var. hors réforme depuis 2010	-0,8%	-1,6%	-1,2%	-0,8%	-0,6%	-38,7%

* Cotisants / [Pensionnés de droit direct + (Pensionnés de droit dérivé / 2)]